

Aménagement du territoire et urbanisme spécialité

Assistant chef de projet urbain

RNCP4885 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)

<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel intervient dans une équipe de taille variable selon la communauté urbaine (une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de grandes agglomérations) et seconde le chef de projet, l'ingénieur ou l'urbaniste spécialiste de l'aménagement urbain et territorial, dans le projet urbain et les actions qui l'accompagnent.

Il recueille les informations pertinentes d'un diagnostic sur l'espace urbain, à différentes échelles de territoire.

Il sensibilise les partenaires territoriaux sur la pertinence d'un projet urbain.

Il participe de manière opérationnelle à la conception d'un projet d'aménagement urbain ou de développement sur le territoire.

Il informe les publics concernés et anime les relations courantes avec les acteurs locaux.

Il suit sur le plan administratif, technique et relationnel les évolutions du projet urbain et de son développement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Types d'emplois accessibles :

Ce professionnel peut prétendre aux emplois de :

- assistant technicien en urbanisme,
- assistant ingénieur espaces verts,
- assistant chef de projet (urbain, politique de la ville ou développement territorial)

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE
idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/10/2019
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.cnam.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4885/>